

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	TREDI Hombourg
Adresse de l'établissement	ZI Est de Hombourg 68490 HOMBOURG
Activité de l'établissement :	Le site de TREDI Hombourg est un centre de traitement et de valorisation par voie physico-chimique de déchets à caractère minéral (acides, alcalins, solutions chromatées, cyanurées, ...) et une plateforme de tri, transit, prétraitement et reconditionnement de déchets industriels conditionnés.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Non concerné
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Directive : précisez [les informations générales relatives à la nature des dangers liés aux accidents majeurs, y compris leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement].</p> <p>L'exploitant doit reprendre ici les informations généralement déjà évoquées dans les plaquettes d'information destinées au public concerné par le zonage PPI (indication de leurs principales caractéristiques dangereuses dans des termes simples). Le résumé non technique de l'EDD peut servir également de source d'information pour remplir le champ nature des dangers.</p> <p>Il faut indiquer également les effets associés aux dangers (toxicité, incendie, explosion ou pollution) et les conséquences sur les personnes et l'environnement.</p> <p>Le site est autorisé à recevoir une large gamme de déchets, en citerne vrac ou en conditionné, pour effectuer du traitement, de la valorisation ou du transit. Ainsi, les produits pris en charge sur le site présentent des risques de toxicité, d'inflammabilité, de corrosivité et des dangers pour l'environnement. Les scénarios de danger majorants dont le site pourrait être à l'origine sont associés à des nuages toxiques et dans une moindre mesure à des incendies ou des explosions.</p>
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p>Les scénarios majorants sur le site d'émission de nuages toxiques sont liés à des épandages d'effluents acides concentrés au sol ou à des réactions entre produits incompatibles lors des opérations de dissolution ou de traitement des déchets. Par ailleurs, le stockage de produits inflammables (solvants, ...) peut être à l'origine d'incendies ou d'explosions.</p> <p>L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité conformément à la réglementation en vigueur. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité. Par ailleurs, le site a mis en place un plan d'Opération Interne pour garantir ses capacités de réponse aux situations d'urgence ; ce plan est testé à intervalle régulier.</p> <p>Des dispositifs de protection sont en place, en ce qui concerne les moyens de défense incendie du site : installations automatiques d'extinction incendie, extincteurs, réseaux incendie armés, poteaux incendie. Une équipe de Seconde Intervention composée de salariés du site est entraînée à intervenir sur tout sinistre (départ de feu, émanation de gaz, fuite de produit dans l'environnement, ...). D'autres barrières d'ordre physique comprennent un système de détection incendie et de gaz, un dispositif de neutralisation de vapeurs acides, un doublement du dispositif de traitement des vapeurs toxiques de la plateforme. Le site dispose par ailleurs d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales,</p>

permettant de confiner les éventuelles eaux polluées, relié à des bassins de rétention des eaux d'extinction d'incendie. Les dispositions organisationnelles de maîtrise des risques sont notamment l'interdiction de fumer, la rédaction d'autorisations de travail et de permis de feu en cas de travail par point chaud, la maintenance préventive des installations par du personnel compétent. Enfin des consignes sont établies pour permettre la prévention des accidents ou incidents : procédures d'acceptation préalable et de contrôle à réception des déchets, contrôle des dispositifs de sécurité, consignes de sécurité affichées sur les lieux de travail et les lieux fréquentés.